
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 2016-211 DU 04 AVRIL 2016

portant nomination de **Monsieur Paul A. AKLAMAVO** en qualité de Conseiller honoraire à la Cour d'Appel de Parakou.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la loi n° 2001-35 du 21 février 2003 portant statut de la Magistrature ;
- Vu** la loi organique n° 94-027 du 15 juin 1999 relative au Conseil Supérieur de la Magistrature ;
- Vu** la loi n°2004-07 du 23 octobre 2007 portant organisation, fonctionnement et attributions de la Cour Suprême ;
- Vu** la proclamation, le 29 mars 2011 par la Cour Constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 13 mars 2011 ;
- Vu** le décret n°2016-125 du 10 mars 2016 portant composition du Gouvernement ;
- Vu** le décret n° 2014-245 du 04 avril 2014 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de la Justice, de la Législation et des Droits de l'Homme ;
- Sur** proposition du Garde des Sceaux, Ministre de la Justice, de la Législation et des Droits de l'Homme, après avis conforme du Conseil Supérieur de la Magistrature en sa session ordinaire du 19 février 2016 ;
- Le** Conseil des Ministres entendu en sa séance du 26 mars 2016,

D E C R E T E :

Article 1^{er} : Conformément aux dispositions de l'article 83 de la loi n°2001-35 du 21 février 2003 portant Statut de la Magistrature, **Monsieur Paul A. AKLAMAVO** est nommé Conseiller honoraire à la Cour d'Appel de Parakou.

Article 2 : Conformément aux dispositions de l'article 85 de la loi n°2001-35 du 21 février 2003 susvisé, Monsieur Paul A. AKLAMAVO est tenu à la réserve qui s'impose à sa condition de magistrat. En conséquence, il conserve le bénéfice des indemnités de sujétion, de représentation et de fonction de Conseiller à la Cour d'Appel de Parakou.

Article 3: Le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice, de la Législation et des Droits de l'Homme et le Ministre d'Etat chargé de l'Economie, des Finances et des Programmes de Dénationalisation sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent décret qui sera publié au Journal Officiel de la République du Bénin.

Fait à Cotonou, le 04 avril 2016

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



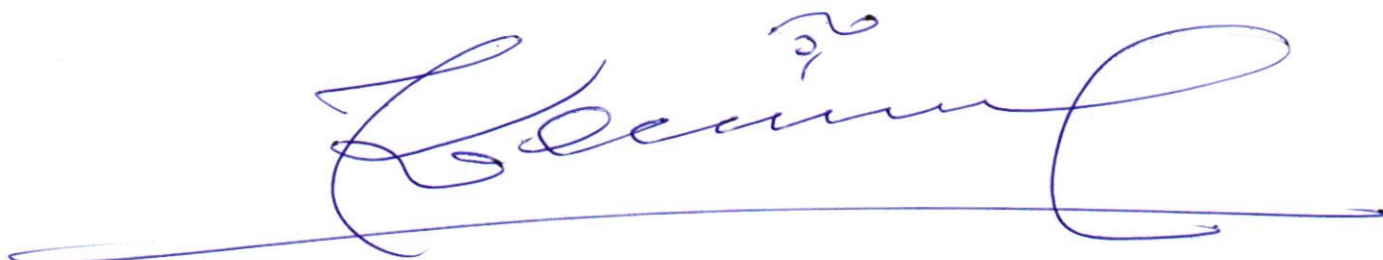
Dr Boni YAYI.-

Le Vice-Premier Ministre Chargé de l'Enseignement
Supérieur et de la Recherche Scientifique,



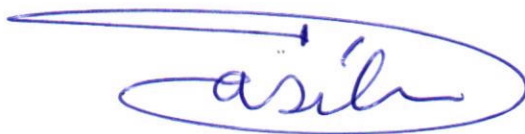
François Adebayo ABIOLA

Le Ministre d'Etat Chargé de l'Economie, des Finances
et des Programmes de Dénationalisation,



Komi KOUTCHE

Le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice,
de la Législation et des Droits de l'Homme,



Martine Evelyn A. da SILVA AHOUANTO.-

Ampliations : PR : 6 SGG : 4 AN : 4 CS : 2 CC : 2 CES : 2 HAAC : 2 HCJ : 2 VPM/ESRS : 2 MEEFPD : 2 MJLDH : 2 AUTRES
MINISTERES : 25 DGBM-DCF-DGTCP-DGID-DGDDI : 5 BN-DAN-DLC : 3 GCONB-DGCST-INSAE-BAG : 2 BCP-CSM-IGAA : 3
UAC-ENAM-FADESP : 3 UP-FDSP : 2 JORB : 1.

